



### Bien préparer son voyage à l'étranger : quelles démarches administratives avant le départ ?



21/10/2022

Tu as des projets de voyage en tête ? Tu as déjà choisi la destination qui te fait rêver ? Que ce soit dans un cadre particulier, comme un séjour linguistique ou une année d'études à l'étranger, ou que tu partes à l'aventure avec ton sac à dos, certaines démarches sont utiles, voire indispensables pour éviter les galères : on te propose un petit mémo afin de partir l'esprit tranquille et profiter au mieux de ton séjour !



### Tes documents de voyage

- **Carte d'identité ou passeport ?**

Si tu voyages dans un pays membre de l'EEE (ainsi qu'en Suisse, au Liechtenstein, en Islande et en Norvège,) ta carte d'identité est suffisante. Pour toutes les autres destinations, un passeport sera nécessaire. Sache que selon les communes, la délivrance d'un passeport peut prendre d'une à trois semaines, ne t'y prends pas trop tard ! (Il existe une procédure urgente mais elle est extrêmement couteuse). Pense également à vérifier la date de validité de tes documents.

Si tu es mineur, il est préférable de te munir d'une autorisation parentale signée et certifiée par l'administration communale.

- **Ai-je besoin d'un visa ?**

Si tu voyages en dehors de l'Union Européenne, il est fort probable que tu aies également besoin d'un visa pour entrer et sortir du pays dans lequel tu vas séjourner. Pour t'en assurer, contacte l'ambassade ou le consulat du pays où tu comptes te rendre. Il existe plusieurs types de visa en fonction de la raison de ton séjour (tourisme, études, travail).

- **Puis-je conduire à l'étranger avec mon permis B ?**

Tu as prévu un road trip dans un pays de l'UE ? Aucun problème, ton permis B est valable. En Suisse, en Islande, au Liechtenstein et en Norvège aussi, tant que tu séjournes moins d'un an sur le territoire. Pour le reste du monde, c'est au cas par cas. Pour pouvoir conduire, tu auras parfois besoin d'un permis international. Tu peux l'obtenir à l'administration communale pour environ 20 €. Ce permis international est valable 3 ans, et ne fonctionne que sur présentation de ton permis national.

### Ta santé

- **Suis-je couvert par ma mutuelle à l'étranger ?**

Si tu voyages dans un pays de l'Union européenne (ou en Norvège, Suisse, Islande ou au Liechtenstein) et que tu dois y recevoir des soins médicaux, les frais peuvent être pris en charge sur présentation de ta carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Attention, cela n'est valable que dans le cas de soins imprévus lors de séjours temporaires. Tu peux te procurer gratuitement ta CEAM auprès de ta mutuelle. La plupart d'entre elles proposent également de souscrire une assurance complémentaire plus étendue. Renseigne-toi bien sur les possibilités en fonction de ta destination.

- **Dois-je me faire vacciner avant mon départ ?**

Selon ta destination, certains vaccins seront obligatoires, d'autres recommandés. Il est conseillé de voir ton médecin traitant au moins 6 semaines avant ton départ : il pourra vérifier si tes vaccins sont à jour, si ta couverture vaccinale est suffisante et te fera les éventuels vaccins nécessaires.

Il te remettra un certificat de vaccination international, qui sera parfois exigé pour entrer dans certains pays : tu devras le présenter en même temps que tes papiers d'identité.

Attention, certains vaccins ne peuvent être faits que dans des centres agréés de médecine de voyage.

- **Puis-je voyager partout malgré la pandémie de Covid-19 ?**

Au sein de l'Union européenne, le certificat numérique Covid européen est légalement maintenu, mais dans les faits, il n'est actuellement plus demandé de le présenter à l'arrivée dans la plupart des pays de l'UE.

Pour le reste du monde, c'est au cas par cas : certains pays exigent toujours un test négatif et même une quarantaine en plus d'une attestation de vaccination. Quelques pays n'ont toujours pas rouvert leurs frontières aux touristes.

Tu peux consulter les conditions d'entrée dans chaque pays ici : <https://diplomatie.belgium.be/fr/pays>

### En cas de pépin sur place

Aucun pays n'étant à l'abri d'une crise, il est conseillé d'enregistrer ton voyage sur Travellers Online : en cas de situation d'urgence, le SPF Affaires étrangères pourra te contacter pour t'informer ou t'assister au besoin. Tes données restent strictement confidentielles et sont effacées après ton retour.

**Bon voyage** 😊😊

### Liens utiles :

- [www.diplomatie.belgium.be](http://www.diplomatie.belgium.be)
- [www.mobilitedesjeunes.be](http://www.mobilitedesjeunes.be)